

Séance du 26 juillet 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Catherine MOREL

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Jean-Baptiste SANGLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Séverine CELLE

OBJET : Modifications simplifiées n° 1 et n° 2 du PLUI

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications simplifiées apportées au PLUI.

La première concerne les secteurs A et B et notamment les articles 4 consacrés aux toitures, la modification porte sur les pentes de toit.

La seconde concerne uniquement le secteur B dont fait partie la commune de Saint Front et porte sur le secteur Neol qui intègre le parc éolien de la commune des Vastres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les deux modifications simplifiées mentionnées ci-dessus, apportées au PLUI.

Fait et délibéré en Mairie
le 26 juillet 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le



AR Prefecture

043-214301863-20240726-24_07_008-DE
Reçu le 30/07/2024

